



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS HABITAT - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION

(N°2025-364)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3121-15 ;

Vu le Code de la Construction et, notamment, ses articles R.421-8 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-262 du Conseil départemental en date du 15/07/2021
« Représentation du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de Pas-de-

Calais Habitat » ;

Vu les statuts de l'association « Résidence pour tous » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la liquidation judiciaire de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat » par jugement en date du 8 juillet 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.

Article 2 :

De désigner M. Yvon DUCRON, en qualité de représentant de l'association « Résidence pour tous », association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, afin de siéger en tant que titulaire au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Pas-de-Calais Habitat », en remplacement de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat » du Pas-de-Calais.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°5

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS HABITAT - REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION

Par délibération en date du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a procédé à la désignation au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Pas-de-Calais Habitat », de 6 Conseillers départementaux, de 9 personnalités qualifiées et de 2 représentants d'associations, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, dans les conditions prévues aux articles R.421-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, le Conseil départemental a notamment désigné au sein de cette instance, dans le collège des représentants d'association :

- Yvon DUCRON pour représenter SOLiHA Solidaires pour l'habitat ;
- Gérard PEZE pour représenter le Comité d'hygiène sociale du Pas-de-Calais.

Suite à la liquidation judiciaire de l'association « SOLiHA » par jugement en date du 8 juillet 2025, il apparaît nécessaire de remplacer cette association au conseil d'administration de « Pas-de-Calais Habitat ».

Conformément aux dispositions de l'article R.421-8 du code de la construction et de l'habitation, c'est à l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement (le Département) de désigner le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Il est donc proposé de remplacer « SOLiHA » par l'association « Résidence pour tous » et d'en désigner son représentant. En effet, cette « association a pour but la promotion et la gestion de lieux d'accueil et d'hébergement dans le calais, au bénéfice de personnes ayant besoin d'être accueillies et logées [...] » (article 2 de ses statuts) ; ce qui répond à la condition liée à l'objet fixée par l'article R.421-8 susvisée.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret ;
- Et de désigner un représentant de l'association « Résidence pour tous » dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, en remplacement de l'association « SOLiHA Solidaires pour l'habitat », pour siéger en qualité de titulaire au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) « Pas-de-Calais Habitat », selon les modalités reprises au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY